

**Zitiervorschlag:** Anonym (Hrsg.): "L. Discours", in: *Le Spectateur ou le Socrate moderne*, Vol.5\050 (1723), S. 311-315, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Fischer-Pernkopf, Michaela (Hrsg.): Die "Spectators" im internationalen Kontext. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.1439

## L. Discours

*Singula quæque locum teneant fortita decenter.*

Hor. A. P. v. 92.

*Il faut que chacun tienne le rang qui lui est échu en partage & qui lui convient.*

Sur le rang qui tiennent les AUTEURS, & ceux qui ont quelque relation avec le Monde savant.

A l'ouïe de plusieurs Disputes qu'il y a euës en dernier lieu sur le rang & la préséance, je me suis amusé à faire quelques observations sur ce qui se passe dans le Monde savant à l'égard de ce Point capital. Par le Monde savant, j'entens en général tous ceux qui se mêlent, en quelque maniere que ce puisse être, des Ouvrages de Litterature, soit qu'ils les écrivent eux-mêmes, qu'ils les impriment, ou qu'ils les recitent. Pour commencer par les Ecrivains, j'ai observé que, dans toutes les Societez & les Compagnies, l'Auteur d'un *in Folio* se met au-dessus de l'Auteur d'un *in Quarto* ; que l'Auteur d'un *Quarto* se place au-dessus de celui d'un *Octavo* : & que les autres suivent par degré juques à l'Auteur d'un Livre en *vingt-quatre*. Cette Distinction est si bien observée, que, dans une Assemblée de Savans, j'ai vû l'Ecrivain d'un *in Folio* se mettre dans un Fauteuil, pendant que l'Auteur d'un *in-Douze*, par une juste déference à sa qualité supérieure, n'osoit prendre qu'un Tabouret. En un mot, les Auteurs se placent en Compagnie à peu près de la même maniere qu'on range leurs Livres sur des Tablettes.

Le plus petit Auteur d'un Livre qui se met dans la poche a sous lui tous les Ecrivains de Bleuets, ou de Brochures. A l'égard de ceux-ci, ils n'ont le pas que sur les Auteurs de Feuilles volantes, & sur toute la Confrerie de ceux qui publient leurs Ouvrages à certains jours fixes, ou tous les jours de la semaine. Pour les Auteurs de cette dernière Classe, je ne vois pas qu'ils aient réglé jusques-ici le rang qu'ils doivent tenir entre eux.

En mon particulier, j'ai été si rigide à observer le Cérémoniel qui prévaut dans le Monde savant, que je n'ai jamais eu l'audace de prendre le pas sur un Auteur de Bleuets, jusqu'à ce que mes Feuilles volantes eussent formé deux Volumes *in Octavo*. Alors je devançai non seulement tous ces Ecrivains, mais tout Auteur de la *Grande Bretagne*, qui n'avoit publié qu'un *Octavo*. J'ai appris aussi de mon Libraire, que six *Octavos* ont toujours été regardez comme un juste équivalent d'un *in Folio* ; ce que je remarque à dessein, parce que je ne voudrois pas que le Monde savant se scandalisât, si, après la publication d'une demi-douzaine de Volumes, j'occupe la place qui m'est dûe en pareil cas. Lors que mes Forces dispersées seront ainsi réunies, & qu'elles formeront ensemble des Corps réguliers, je me flate de faire assez bonne figure à leur tête.

Si ces Réglemens, qui ont été reçus, de tems immémorial, dans la République des Lettres, furent d'abord établis pour encourager notre Manufacture de Papier, c'est ce que je laisse à la discussion des autres. Je remarquerai seulement ici que tous nos Libraires & Imprimeurs prennent le pas les uns sur les autres, suivant la difference du Mérite spécifié ci-dessus, qu'ont les Auteurs ausquels ils appartiennent.

Je viens à l'Article de la préséance, que la sagesse de nos Loix a établie entre les trois savantes Professions. Il seroit inutile de parler ici du rang qu'on allouë, dans chacune de ces Facultez, aux Docteurs, qui ne s'élèvent pas si haut que nos Chevaliers, mais qui sont un degré au-dessus de nos Ecuïers. Ceux-ci, qui forment un Corps d'Ignorens & sans étude, sont aussi mis tous ensemble dans la même Classe au-dessous des trois savantes Professions. Je destine cette remarque à plusieurs de nos Ecuïers campagnards, dont la lecture ne va pas jusques

à celle de <sup>1</sup> *L'Etat présent de l'Angleterre*, & qui usurpent souvent une préséance qui ne leur est pas dûe par les Loix de leur País. Leur manque de savoir, qui les a mis dans ce Poste, peut excuser en quelque maniere leur mauvaise conduite à cet égard, & nos Professeurs devroient leur pardonner lors qu'ils viennent à faillir sur cet Article, puis qu'ils sont dans un état d'ignorance, ou qu'ils ne savent pas distinguer comme on s'exprime d'ordinaire, leur main droite d'avec leur main gauche.

Il y a une autre Classe de Personnes qui sont au service & aux gages du Monde savant, & qui se régient en toute occasion par des Loix affectées à leur Corps ; je veux dire les Acteurs & les Actrices. Par exemple, c'est un Principe fixe & incontestable entre eux, qu'un Acteur de Tragédie a toujours le pas sur un Comédien ; & tout le monde sait que le *Jean Potage*, qui nous fait rire, est toujours placé au bas-bout de la Table, & que, dans tout régal, il cede sans répugnance à la dignité du Brodequin. C'est aussi une Maxime du Théâtre, *Une fois Roi toujours Roi*. De-là vient qu'on trouveroit fort absurde que Mr. BULLOCK, malgré sa taille avantageuse & sa bonne mine, s'assît à la droite d'un Héros, quand même celui-ci n'auroit que cinq piez de haut. La même distinction est observée parmi les Actrices. Les Reines & les Héroïnes conservent leur rang en particulier, pendant que les Dames d'honneur & les Femmes de Chambre s'y tiennent dans le respect.

J'ajouterai seulement ici que par la même raison, tous les Ecrivains de Tragédie comptent que c'est leur droit d'être assis, servis, ou saluez avant les Poètes Comiques. Pour ceux qui s'exercent dans la Tragi-Comédie, ils prennent d'ordinaire leur place entre les Auteurs de l'un ou de l'autre côté. Les Poètes tragiques & de les héroïques sont en dispute depuis long-tems sur la préséance. Aristote donnoit le pas aux premiers ; mais Mr. Dryden & plusieurs autres n'ont jamais voulu se soumettre à cette décision. Les Ecrivains en stile burlesque ont la même déférence pour les Auteurs Héroïques, que les Poètes Comiques rendent à leurs mornes & graves Freres qui s'adonnent à la Tragédie.

Par ce petit Recueil de Loi, l'Ordre est conservé & la Distinction maintenuë dans toute la République des Lettres.

O.

---

<sup>1</sup> Ouvrage composé d'abord en *Anglois* par le Dr. CHAMBERLAINE, & ensuite en *Anglois*, & en *François* par GUI MIEGE.